



Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala,
du Causse et du Cordais

Les ateliers thématiques du SCoT

Les jeudis 18 juin et 2 juillet 2015 à Cap Découverte



Compte rendu des échanges

Session 1

- 1-1 : Démographie et capacités d'accueil
- 1-2 : Economie

- 2-1 : Trame Verte et Bleue et Paysages
- 2-2 : Equipements et aménagement numérique
- 2-3 : Commerces

Session 2

- 3-1: Habitat et formes urbaines
- 3-2: Agriculture et Forêt

- 4-1 : Déplacements
- 4-2 : Energie et Climat
- 4-3 : Eau

Compte rendu des échanges de la 1^{ère} session, Le jeudi 18 juin

Synthèse de l'atelier 1-1: *Démographie et capacités d'accueil*

Synthèse des éléments présentés par le bureau d'études :

- ➔ Attendus règlementaires du SCoT concernant le logement et l'habitat
- ➔ Quelle dynamique démographique à venir à l'échelle du SCoT ? Rappel des tendances passées et prospective
- ➔ Favoriser un développement équilibré du territoire : la question des capacités d'accueil

Synthèse des échanges des participants :

- L'accueil de population dans les communes rurales est nécessaire. Ce principe doit être défendu dans le SCoT mais cette urbanisation ne doit pas nuire au cadre de vie : mitage, habitat déconnecté des villages...
- De même, l'urbanisation des pôles urbains doit également lutter contre une artificialisation accrue du territoire en favorisant notamment la reconversion de l'habitat existant et la densification des centres urbains.
- Il est rappelé par les services de l'Etat que l'accueil de population doit se faire dans le respect de la ressource foncière, qu'elle soit à valeur agricole ou environnementale. Dans une perspective de développement durable, l'urbanisme doit être plus économe en espace, en énergie et en ressources. Les scénarios du SCoT doivent servir cet objectif.
- Exemple du village de Salles : $\frac{3}{4}$ des habitations du village sont vides car la réhabilitation de ce bâti est trop contraignante pour des ménages aux ressources modestes. Risque que la richesse patrimoniale des villages se transforme en musées.
- A Valence d'Albigeois, le problème de revitalisation de l'habitat du centre bourg est également lié aux contraintes financières liées à la réhabilitation de l'habitat existant.
- Les OPAH qui sont en cours sur le territoire (1 OPAH sur la CC de VAL81 en collaboration avec la CC des Monts d'Alban et du Villefranchois et une OPAH sur le Carmausin-Ségala) sont des outils encourageants mais pas suffisants.
- Sur Carmaux, beaucoup d'immeubles restent vacants et certaines habitations tombent en ruine. La commune essaie d'agir sur l'attractivité du centre urbain via différents outils : OPAH, révision du PLU, créations de grands équipements comme le cinéma et la piscine.
- Logique « d'un lotissement tous les 10 ans pour maintenir l'école ». Une logique qui a ses limites car problème du vieillissement de la population des lotissements. Nécessité d'une offre en logements locatifs pour l'accueil de jeunes ménages avec enfants.
- Question centrale du SCoT : Comment faire « bien vivre » une population sur un territoire : enjeux de l'offre en emplois locaux, en logements confortables, en infrastructures...
- Le SCoT ne doit pas être pessimiste : c'est un territoire qui gagne de la population. La croissance démographique est essentiellement due à un solde migratoire positif. Le SCoT doit répondre aux problématiques induites : quel est l'âge de ces nouveaux arrivants ? Quels équipements sont à prévoir ? En sachant qu'il faut désormais produire

plus de logements que de ménages qui s'installent : besoins induits par la décohabitation.

- Le SCoT est un document d'urbanisme opposable aux PLU qui devront être calibrés selon les choix politiques opérés au travers du SCoT.
- Accueil d'entreprises : facteur essentiel de développement démographique. Le SCoT ne décrète pas le développement de l'emploi sur un territoire mais il peut conditionner l'accueil des entreprises, il peut rendre le territoire plus attractif dans son organisation.

Présentation des 5 grandes familles de communes identifiées:

- Les communes à dominante rurale
- Les pôles ruraux
- L'espace périurbain : 12 communes pour 12 000 habitants.
- Les pôles d'équilibre : Valence et Cordes-Les Cabannes
- La centralité carmausine

Il est proposé par le bureau d'études de réfléchir à la répartition de la croissance démographique sur le territoire SCoT avec un souci de cohérence et d'équilibre. L'accent est mis sur le fait qu'il ne s'agit pas de « priver » certaines parties du territoire de croissance démographique car toutes les communes restent dans une logique de croissance dans le scénario proposé. Toutes les communes continuent à se peupler mais à quel rythme et avec quels engagements ?

De même une commune peut accueillir plus d'habitants encore si elle est vertueuse et qu'elle se développe sans consommer 1m² de plus en revitalisant ou en redensifiant l'existant.

Remarques des participants :

- Les communes de l'espace périurbain, le long de la RN 88 constituent un secteur attractif pour l'installation de jeunes ménages travaillant à Albi, à Carmaux ou dans l'Aveyron.
- Certaines communes rurales accueillent quant à elles un nombre croissant de néo-ruraux qui correspondent à des ménages plutôt jeunes et diplômés, d'où l'importance d'une bonne irrigation numérique du territoire.
- Un élu remarque qu'un « effet toulousain » n'est prévu dans aucun des scénarios proposés. Comment anticiper un phénomène d'essor démographique lié au développement de l'agglomération toulousaine comme a pu le connaître le gaillacois au début des années 2000 ?
- Il est proposé par un des participants d'afficher la part d'accueil de population de chaque catégorie par un chiffre absolu plutôt que par un pourcentage pour mieux rendre compte des volumes de population concernés.

Synthèse de l'atelier 1-2 :

Economie

➔ Ce que doit et peut le SCoT : En matière d'économie et économie agricole le SCoT doit définir des orientations concernant :

- La stratégie économique (Parcs d'activités principalement)
- Participer à l'objectif général de réduction de la consommation foncière
- Déterminer les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger.

➔ Le SCoT peut aussi définir des orientations concernant :

- La programmation des surfaces d'activité et leurs localisations
- Les conditions d'implantation des zones d'activité
- Identifier des secteurs à enjeux
- Favoriser la diversification (tourisme, EnR...) et les filières courtes (transformation et vente directe, jardins maraîchers...).
- Préciser les objectifs de qualité paysagère.

Rappel des principaux enjeux issus du diagnostic

➔ Economie

Un tissu économique structuré autour des TPE et quelques PME assurent une grande diversité d'activités. Les secteurs de l'emploi public et du domaine de l'emploi social ont un très fort impact sur l'emploi local. Des pôles emplois très localisés et en forte interaction avec l'Albigeois. Des échanges Nord Sud importants mais pas seulement vers le Sud. Des temps de déplacement relativement long sur certains secteurs renforcent la proportion d'actifs travaillant à proximité de leur domicile.

➔ Economie agricole

60% du territoire façonné par l'agriculture avec des régions agricoles bien distinctes et des productions diversifiées. Une baisse de la SAU de 9.75% contre 4.3% en France avec des exploitations de moins en moins nombreuses. De moins en moins d'emplois dans les exploitations ainsi qu'une évolution des formes d'exploitation vers le mode sociétaire ou collectif. L'agriculture fournit 11% des emplois salariés du territoire. Une organisation structurée autour de filières « qualité », « grande distribution » et en « circuits courts »

- Sur 1250 exploitations, 230 utilisent les circuits courts de commercialisation, soit 18%. La grande majorité concerne de la vente directe de viande.
- Des projets : projet pour le développement des circuits courts et solidaires (Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides) ;
- Des expériences recensées : « Une commune, un maraîcher » (Jouqueviel) ; GIE de commercialisation des fermes du Pays Passion ; les AMAP ; Les Producteurs associés des Pays Tarnais, le magasin collectif « Ô Saveurs Paysannes », drives fermiers ...
- Une filière biologique encore balbutiante malgré une tendance générale dynamique : 22 exploitations AB + 17 en conversion. 3% des exploitations du SCoT. 2% de la SAU du SCoT

➔ Les objectifs du PADD

En matière d'économie le SCOT doit répondre à 9 objectifs réglementaires généraux :

- Promouvoir la revitalisation des centres villes
- Consommation économe de l'espace

- Maitrise du développement urbain
- Maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité
- Lutte contre l'étalement urbain
- Mise en valeur des entrées de ville
- Limitation des obligations de déplacement et des émissions de gaz à effet de serre.
- Développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale
- Restructuration des espaces urbanisés

➔ Economie

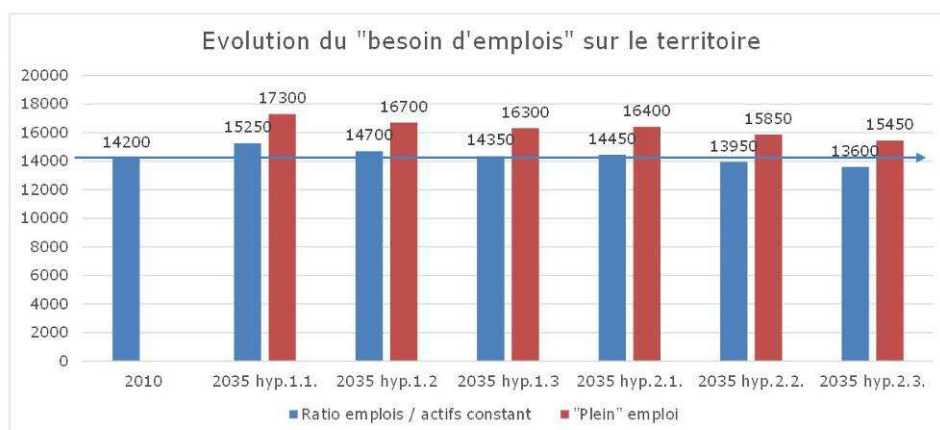
L'accueil d'une nouvelle population doit se penser en lien avec l'accueil de nouvelles entreprises. C'est pourquoi nous avons réalisé une analyse des besoins en emplois (cf graphique ci-dessous) en fonction de plusieurs hypothèses. Ces hypothèses reprennent :

- l'évolution démographiques, 3 hypothèses : 21000 / 20250 /19750 ménages
- l'effet de vieillissement plus ou moins prononcé (2 hypothèses)
- Le taux d'emploi, 2 hypothèses : constant à 88% ou « plein emploi » (solde net entre flux sortants et flux entrants)

Nous pouvons noter qu'en 2010 le territoire dispose de 14 200 emplois. Dans l'hypothèse démographique la plus favorable avec un effet de vieillissement ralenti le besoin en emplois pour le territoire se situerait autour de 15 250 contre 14 700 emplois pour la même hypothèse démographique mais avec un effet de vieillissement poursuivant la dynamique actuelle.

On note sur le graphique que seules les hypothèses « plein emploi » avec renforcement du rôle économique du Carmausin sur le Nord du département génèrent des besoins significatifs d'augmentation du nombre d'emplois pour accompagner la croissance démographique.

Le développement économique, dans un contexte très contraint nécessite en conséquence un fort volontarisme qui passe d'abord par l'attractivité du territoire.



Hypothèses démographiques:	
2010	40.000 hab / 17.900 ménages
2035:	
x.1	44.350 hab. / 21.000 ménages
x.2	42.750 hab. / 20.250 ménages
x.3	41.750 hab. / 19.750 ménages

Hypothèses vieillissement / taux d'actifs:	
2010	46% retraités / 40% d'actifs
2035:	
1.x	48% retraités / 36% d'actifs
2.x	52% retraités / 34% d'actifs

Hypothèses taux d'emplois:	
En bleu:	ratio emplois / actifs (15 / 64 ans) constant à 88%
En rouge:	ratio « plein emploi » - nb d'emplois = nb d'actifs

1. Agir en faveur des exploitations agricoles :

Favoriser la convergence des exploitations vers les outils permettant d'améliorer leur approche énergétique ou environnementale, en fléchissant vers des outils existants ou à développer permettant ces mutations (PAEC, PAT, Plans de modernisation de bâtiments d'élevage, conversion/labellisation bio...)

Accompagner/faciliter leur diversification (tourisme, production énergétique, vente directe...) en encadrant les possibilités d'activités et le développement du bâti en zone agricole (changement de destination, extension limitée, construction ...)

Favoriser les reprises/installations d'exploitations agricoles (pour contrer l'effet de concentration et des exploitations, et afin de préserver la diversité et la mixité des systèmes de production) en engageant des actions foncières (via l'utilisation du droit de préemption SAFER) :

- Développement des circuits courts (zones maraîchères, jardins familiaux,)
- Identification de secteurs à enjeux et fléchage vers des outils type PAEN, AFP ...

2. Agir pour la pérennité des filières de valorisation et les circuits courts :

En œuvrant pour la diversité des productions sur le territoire (permettant plus d'autonomie alimentaire et fourragère, une meilleure résilience aux lois du marché et aux aléas climatiques),

En préservant (avec l'aide des outils existants et de la PAC) le capital environnemental support à la qualité de ces productions (par exemple la préservation des prairies permanentes essentielles pour l'AOP Roquefort, les surfaces d'intérêt écologique, la diversité des assolements...),

En favorisant le développement local de la filière agro-alimentaire, notamment à travers la mise aux normes et la meilleure valorisation de l'abattoir de Carmaux.

- La présence d'une telle unité structure le territoire bien au-delà du nombre d'emplois directs qu'il représente. En effet, la présence de l'abattoir conditionne la présence d'un type d'agriculture dominant (polyculture-élevage) ainsi que les filières courtes. Cette agriculture est la principale génératrice du paysage du territoire aujourd'hui. Elle est également le principal acteur économique (les exploitations) dans certains secteurs du Ségala ou du Causse et conditionne de fait l'existence de services, commerces...

En encourageant les circuits courts vers les débouchés économiques de proximité, notamment vers les territoires voisins plus peuplés comme Albi ou Toulouse (GIE de commercialisation ; AMAP ; Producteurs associés ; magasins collectifs ; drives fermiers ...)

Quels objectifs ?

L'objectif du PADD est bien de définir une stratégie économique. Pour cela nous vous proposons un raisonnement autour de trois grandes familles d'économie :

L'économie de rayonnement regroupe à la fois l'industrie, l'agriculture, le tourisme points clés pour l'avenir du territoire, ces activités rayonnent bien au-delà du territoire du SCoT. Plusieurs enjeux se dégagent sur ce thème :

- L'image du territoire et l'accessibilité
- La capacité d'accueil et le niveau de services aux entreprises et salariés
- La recherche d'une spécificité

L'économie locale (artisanat et TPME) fonctionne à l'échelle du bassin de vie. Plusieurs enjeux se dégagent sur ce thème :

- Insertion des activités artisanales et de services dans le tissu rural et urbain
- Economie de services liée au vieillissement

L'économie de proximité (le commerce) cf atelier commerce

Synthèse des échanges des participants :

- Le tourisme est une donnée importante sur le territoire avec l'objectif de faire rester les touristes sur le territoire plus longtemps. En effet, L'économie touristique est une filière à potentiel très important pour le territoire, secteur à valoriser à travers l'attractivité à générer à partir des sites phares (Cordes, gorges de l'Aveyron, Vallée du Tarn, Cap 'Découverte...), la gestion paysagère, la diversification des exploitations agricoles (agri-tourisme). La structuration d'un office de tourisme de territoire est d'ailleurs en cours de réflexion.
- L'Economie agricole : l'enjeu n°1 pour la pérennité de l'économie agricole est la reprise/transmission des exploitations existantes. La diversification est un enjeu également important pour pérenniser les exploitations (transformation/vente directe, énergies renouvelables et particulièrement méthanisation, tourisme). Concernant l'abattoir de Carmaux, les Elus sont très attentifs au dossier. La volonté est de préserver cette activité structurante pour l'économie agricole, et au-delà pour tout le territoire.
- L'attractivité du territoire : L'image du territoire est importante ; en effet beaucoup de carmausins véhiculent une image négative du territoire. Il faudrait mieux se saisir des potentialités et des atouts du territoire de SCoT et tenter de faire évoluer cette image négative. Dans ce cadre, la réhabilitation/le réinvestissement des friches minières et industrielles est un enjeu. Un travail avec la Région est d'ailleurs en cours. L'image et la communication, deux vecteurs essentiels de promotion positive du territoire
- L'économie et l'accueil des entreprises : Le bassin industriel du Carmausin possède des atouts de développement, avec plusieurs entreprises de pointes. Faut-il favoriser un effet de filière ?
La qualité paysagère des zones d'activité et la réhabilitation des anciennes zones, des éléments importants.
- Idée d'un thème fédérateur : Le territoire su SCoT est hétérogène, tant sur le plan paysager que sur les spécificités économiques. Afin de lui donner une unité, une cohérence, une image, il serait intéressant de se mobiliser à travers un thème fédérateur et commun.
- Micro-économie : De nouveaux outils peuvent aujourd'hui être mobilisés, dans tous les secteurs économiques (agriculture, tourisme, numérique...), et permettre de générer de nouvelles formes d'économie. Par exemple, la mutualisation de moyens, la co-exploitation agricole...).
- Malgré des temps d'accès plus long, la qualité de vie est l'un des atouts du territoire pour faire venir les entreprises. L'image que l'on transmet du territoire doit faire paraître cette qualité de vie.
- Pérenniser les centralités : Permettre aux centralités, bourgs centres, cœurs de villages de conserver les activités.

Synthèse de l'atelier 2-1 :

Trame Verte et Bleue et paysages

Synthèse des éléments présentés par le bureau d'études :

- ➔ Attendus réglementaires du SCoT concernant le paysage, la biodiversité et les continuités écologiques
- ➔ Contexte paysager global et grandes interactions
- ➔ enjeux identifiés par unité paysagère
- ➔ propositions d'objectifs pour le paysage et la trame verte et bleue

Synthèse des échanges des participants :

- Le bureau d'études présente des propositions de « coupures urbaines » dans les secteurs à enjeux identifiés dans la Trame Verte et Bleue (TVB) : couronne verte paysagère et agricole à l'est de Carmaux, vaste corridor linéaire le long de la Vallée du Tarn ...
- Le Président du SCoT insiste sur la nécessité de se rapprocher des communes concernées les coupures urbaines proposées afin d'examiner les dispositions existantes dans les documents d'urbanisme locaux.
- La proposition d'inscrire un vaste corridor linéaire sur la vallée du Tarn, permettant de préserver une continuité agri-naturelle en rive droite du Tarn, est discutée. L'objectif recherché est de venir renforcer la continuité verte et bleue de la vallée du Tarn, par ailleurs très affirmée, mais qui se trouve très altérée dans sa traversée de l'aire urbaine Albigeoise. En effet, là où la continuité verte se trouve très perturbée dans sa traversée des secteurs très urbanisés d'Arthès, Saint Juéry, Lescure d'Albigeois et Albi, elle peut par contre encore s'affirmer à travers les secteurs agri-naturels situés en rive droite du Tarn. Ainsi, la matérialisation d'un vaste corridor diffus en rive droite du Tarn pourrait s'envisager, depuis les Communes de Crespinet, puis Saint-Grégoire, Arthès (hors SCoT), Saussenac, Valdériès, le Garric, Cagnac les Mines, Sainte-Croix et jusqu'à Castelnau de Lévis (hors SCoT). La préservation des principales fonctions agri-naturelles de ce corridor permettraient ainsi de « compenser » le secteur altéré de l'agglomération Albigeoise en renforçant la liaison entre les réservoirs de biodiversité situés le long de la vallée du Tarn, en amont et en aval d'Albi. D'après la fédération des chasseurs, l'inscription de ce type d'objectif dans le projet de SCoT, de surcroît dans un secteur sur lequel les continuités ne sont pas évidentes, peut conditionner fortement l'aménagement localement.
- L'aspect réglementaire n'apporte pas de réponse directe à la dynamique paysagère. Ce sont bien les usages présents au sein des unités paysagères qui sont les meilleurs outils de préservation du capital paysager et biologique. Toutefois le SCoT n'a pas de levier d'action direct sur les usages. Par contre, via les objectifs qu'il peut porter pour la préservation des cœurs de biodiversité, des espaces agricoles ou forestiers, des zones humides, des éléments du paysage... il permet de donner un cadre à ces usages. En affirmant des objectifs différents en fonction des enjeux spécifiques à chaque unité paysagère, le SCoT tend à coller au mieux aux usages attendus sur ces secteurs, et peut fléchir vers les outils (usages) appropriés (par exemple un PAEN ou la mise en place d'une action foncière pastorale).
- Plateau Cordais : sur cette unité paysagère affirmer comme objectif pas seulement le maintien des éléments du bocage et des ripisylves, mais également leur réhabilitation quand cela s'avère nécessaire (l'EIE relève d'ailleurs des secteurs sur lesquels les ripisylves sont manquantes).

- Ségala Carmausin : sur cette unité, affirmer comme objectif la préservation de la densité du bocage, ce qui ne veut pas dire que des éléments du bocage ne peuvent pas être arrachés et que ce bocage doit être figé. Le principe à affirmer est le maintien global de cette densité bocagère, porteuse de nombreuses fonctions (biodiversité, paysage, cycle de l'eau, ressource en bois). C'est à l'échelle locale que les documents d'urbanisme pourront déployer l'outil adéquat pour répondre à cet objectif (classement d'éléments du paysage via article L123.1.5 du CU, classement en EBC...), en essayant de trouver la juste application entre préservation et entretien, dans une perspective de maintien global du réseau.
- Il est rappelé à plusieurs reprises de ne pas identifier comme cœur de biodiversité la zone paysagère de Cordes et la partie naturelle du site inscrit de Cordes qui ont été inscrits ainsi uniquement en rapport avec l'aspect paysager et architectural du site, mais pas pour la richesse biologique que ce secteur est censé représenter.
- Concernant la trame verte et bleue urbaine à valoriser davantage dans la traversée de l'agglomération Carmausine, le syndicat Cérou-Vère précise que la traversée du Cérou est en partie traitée aujourd'hui dans la mesure où elle est accompagnée par une végétation rivulaire et une ambiance végétale. Toutefois, des secteurs mériteraient d'être encore traités. Par ailleurs, l'objectif de valorisation globale de la traversée urbaine du cours d'eau semble être un objectif pertinent à rechercher. Concernant le ruisseau du Candou, la problématique de valorisation est plus complexe dans la mesure où le cours d'eau est busé en partie, et couvert par des bâtiments ou parcelles privées.
- En lien avec l'économie touristique mais aussi le cadre de vie, la trame verte et bleue peut-être l'occasion d'affirmer les sentiers touristiques (équestres, cyclables et pédestres), et notamment autour de Cap'Découverte. C'est également l'occasion d'affirmer le potentiel touristique de l'ancienne voie ferrée entre Carmaux et Cordes, valorisable en voie verte. Une continuité douce départementale pourrait dès lors être envisagée et relier Cordes, Carmaux, Albi jusqu'à Castres en finalisant l'aménagement des secteurs (Cordes-Carmaux et Cap'Découverte-Albi).
- La chambre d'agriculture tient à rappeler que l'urbanisation linéaire est globalement néfaste aux exploitations agricoles. Elle génère des conflits d'usage en posant notamment des problèmes pour l'exploitation des parcelles agricoles (accessibilité, épandage).
- Une personne rappelle que les objectifs portés par les SAGE et notamment celui du Viaur sont semblables à ceux proposés par le SCoT. Il est rappelé que le SCoT se doit d'être compatible avec les SAGE, et qu'il doit naturellement retranscrire ses objectifs dans le projet de SCoT.

Synthèse de l'atelier 2 -3 :

Equipements et aménagement numérique

- Le bureau d'étude rappelle que les questions d'équipements et d'aménagement numérique du territoire sont bien des thématiques à traiter de manière obligatoire par l'outil SCoT. En complément, les services de l'Etat (C. Crème) rappellent l'importance de la localisation de ces équipements sur le territoire, car depuis la loi ALUR le projet de territoire SCoT doit considérer les temps de déplacement.
- La structure fonctionnelle du territoire telle qu'elle sera validée dans le projet de SCoT permettra de planifier des niveaux différenciés d'équipements, adaptés à chaque strate de l'armature territoriale.
- Concernant le réseau numérique et les débits constatés sur le territoire (Observatoire France Très Haut Débit) M. MAZARS (SERC) rappelle l'initiative privée de sa société et regrette que les communes couvertes et les débits offerts « n'apparaissent jamais sur les cartes » (notamment du CG). Couvrant 26 communes et comptant près de 7 000 clients (fibre et haut débit), cette initiative locale privée fonctionne et peut répondre aux besoins là où les « grands » opérateurs ne vont pas.
- Il est rappelé qu'au-delà de la performance et des débits potentiellement accessibles par la fibre optique, une bonne qualité de couverture ADSL sur tout le territoire serait déjà une avancée considérable.
- En termes de possibilités dans le SCOT, le bureau d'études Terres Neuves rappelle que l'outil ne peut pas tout mais permet d'afficher une volonté politique forte, de décliner les orientations du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) et de conditionner les futurs secteurs d'urbanisation à une desserte en fibre (ou en connexion internet de bonne qualité).
- En termes de déplacements, la fermeture de la gare de Tanus pose question, alors qu'elle pourrait redevenir un élément structurant pour les transports à l'échelle du territoire. Le représentant de la DDT rappelle l'importance et les impacts des décisions prises par l'opérateur ferroviaire en la matière.
Pour que l'armature territoriale puisse avoir une réalité fonctionnelle, les transports collectifs sont un enjeu majeur, notamment dans la liaison des pôles (mise en mouvement du territoire).
Concernant les déplacements doux, la liaison verte Carmaux/Monestiés/Cordes est un véritable enjeu en termes de déplacements et de tourisme sur le territoire.
- M. Bizmuth rappelle l'importance des infrastructures de communication via la thématique santé/social. L'exemple du maintien à domicile des personnes âgées est un problème urgent qui renforce le besoin en équipement de proximité. Il suggère la « création de Maisons de santé ou de Pôles de santé qui pourraient inciter les médecins à prendre des internes, qui eux même pourraient assurer une relève en s'installant sur le territoire ». En termes d'organisation de l'offre de santé sur le territoire, le regroupement de médecins est important, à lier avec la présence d'une pharmacie. Cette combinaison, harmonisée avec les niveaux d'armature peut constituer de véritables micro-pôle de santé dans les pôles relais du territoire.
- En matière de tourisme, le diagnostic a déjà identifié un manque de capacité d'accueil (hôtellerie classique, ou de groupe) mais la salle attire également l'attention sur des carences en restauration, qui sont aujourd'hui très en deçà des besoins et du potentiel touristique des sites majeurs (Cordes...)

Synthèse de l'atelier 3 -3 : Commerces

➔ Ce que doit et peut le SCoT en matière commerciale :

Le SCoT doit définir la localisation préférentielle (et non exclusive) du commerce, pour les implantations importantes pour le territoire et poser les conditions d'accueil de nouveaux bâtiments commerciaux / d'extension de bâtiments à destination du commerce.

Le SCoT doit promouvoir la pérennisation (différent de la sauvegarde) des centralités et du maillage de proximité.

Le SCoT peut définir des prescriptions en matière de conditions d'accueil et proposer une annexe cartographiant les centralités et les zones de périphérie (DAAC).

En revanche le SCoT ne peut pas délimiter les lieux d'implantation des commerces et justifier les orientations et prescriptions sur des critères économiques.

➔ Rappel des principaux enjeux issus du diagnostic

A l'échelle du territoire, le marché théorique s'élève à 281,8 M € au sens strict en 2013 soit une progression de 15 % (36 M€) ce qui permet au territoire d'avoir un niveau de services de proximité proche de l'optimum :

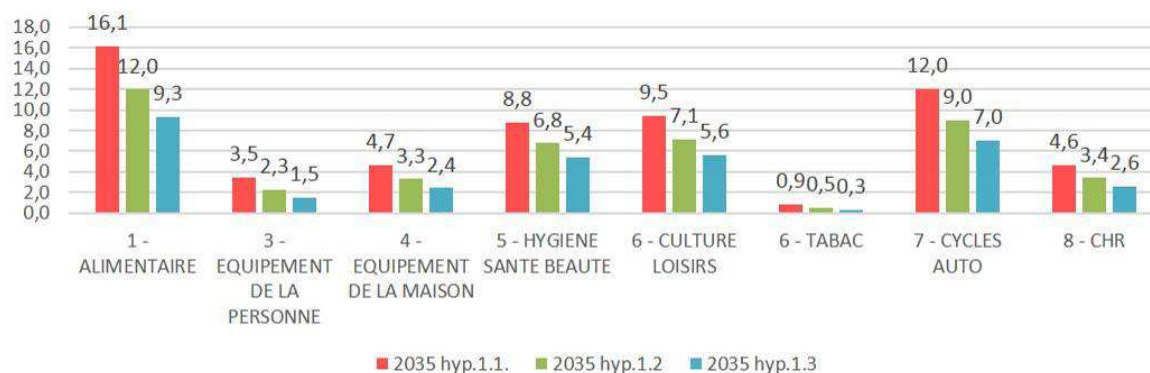
- 6 communes accueillant une offre complète de service de proximité
- 4 communes disposent d'au moins 7 fonctions commerciales de proximité
- 7 communes disposent d'au moins 5 fonctions commerciales de proximité

L'environnement commercial est dense et multiple, mais surtout une forte dépendance envers le pôle Albigeois.

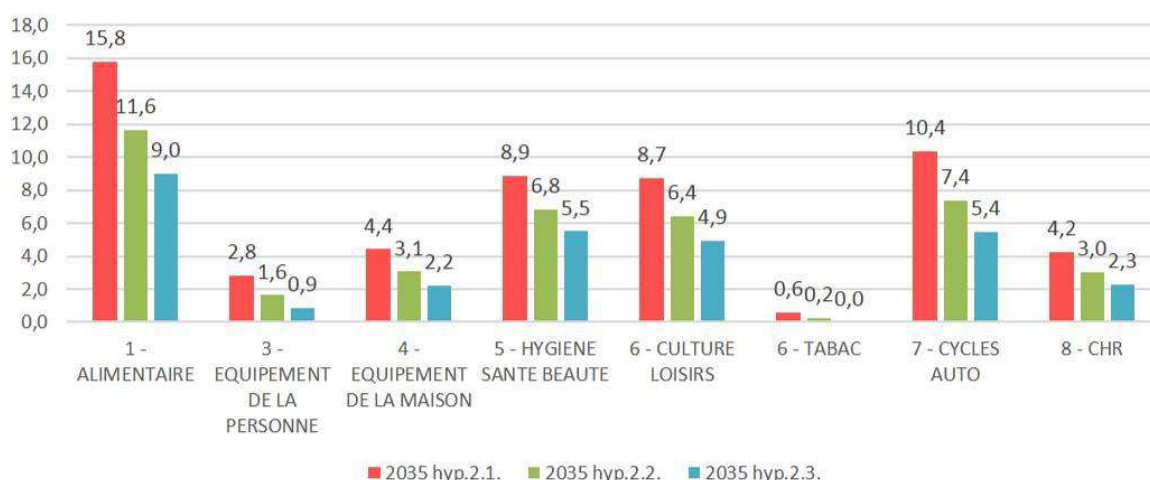
Des pratiques d'achats qui limitent la proportion de dépenses réalisée auprès des commerces implantés au sein du territoire du SCoT

En 2013 le marché théorique est estimé à 282 M€ à l'échelle du SCoT. En 2035, le marché théorique sera compris entre 304 M€ et 325 M€ à l'échelle du territoire ; Cette évolution est liée à l'augmentation du nombre de ménage mais qui est à pondérer par les effets de vieillissement.

Evolution potentielle de marché théorique en M€ Vieillesse freiné



Evolution potentielle de marché théorique en M€ Poursuite du vieillissement



➔ Les objectifs du PADD

Il s'agit dans un premier temps de définir ce que l'on entend par commerce :

Commerce de détail : les activités relevant du commerce de détail au sens INSEE (section G division 45 du code NAF), c'est-à-dire à l'exclusion du commerce et de la réparation automobile, de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce de gros (commerce inter-entreprises). Elles concernent également les activités soumises à CDAC et ne rentrant pas dans le champ du commerce de détail au sens INSEE.

A partir de quel seuil intervient-on ?

- dès le premier m² de surface de plancher
- à partir de 300 m² de surface de plancher
- à partir de 500 m² de surface de plancher
- à partir de 1000 m² de surface de plancher
- à partir de 2500m² de surface de plancher

Le commerce se structure autour de trois types de flux :

- **Les flux pendulaires** (quotidiens ou très réguliers) concernent en particulier une population active qui habite / travaille sur le territoire. Ces flux concernent en particulier la réponse à des besoins courants et interrogent aussi les pratiques de retraités et des touristes hébergés de moyen terme (résidents secondaires).

Dans ce contexte, le commerce a tendance à se structurer autour de ces flux plus que des centralités, notamment au niveau des grandes et moyennes surfaces.

Les « modèles » commerciaux associés à ces flux sont les ensembles commerciaux « rond-point » avec le risque de voir se démultiplier des relocalisations individuelles de commerces sur ces flux, et pas seulement des ensembles commerciaux. Mais cela interroge aussi le développement du commerce mobile qui commence actuellement avec les food trucks.

Se pose aussi la question de l'émergence des tournées collectives ou d'un système de livraison collective en associant plusieurs commerçants locaux. A l'interface avec les flux numériques, drive et conciergeries numériques¹ sont aussi des concepts qui s'appuient sur des flux pendulaires.

¹ Conciergeries numériques : services apportés par des commerçants indépendants ou affiliés constituant ensemble une offre de produits et services accessibles à distance (sur smartphone, tablette, ordinateur, télévision...), payable et retirable en une seule fois, quel que soit le nombre d'établissements concernés. La récupération des achats peut être multiples : en magasin, dans un

- **Les flux numériques** (24h/24h) concernent potentiellement tous les types d'achats, du quotidien à l'exceptionnel. Ils ne sont pas représentés que par le modèle pure player² de e-commerce (type Amazon) mais peuvent aussi être soutenus par des commerces physiques. C'est le grand mouvement en cours avec une démultiplication des interfaces entre le produit et le client, entre le commerce et le client. Le commerce physique seul n'est plus le seul média possible, ce qui amène à des réponses sous de multiples formes dont les drive, les conciergeries numériques, les « cliquez et retirez » (en magasin), mais aussi le commerce éphémère / événementiel ou une réapparition plus forte de nouveaux types de « show rooms ». Dans le cadre du SCoT, la prise en compte de ces évolutions en matière de fonctionnement du commerce est essentielle. Elle jouera aussi sur la réflexion en matière de fonctionnement des zones d'activités et de logistique (de proximité, du dernier kilomètre).
- **Les flux de destination** (attractivité du territoire). Ces flux de destination concernent à la fois des besoins mais aussi et surtout des dépenses récurrentes ou exceptionnelles. L'attractivité du centre-ville, un espace commercial de qualité ou encore le commerce éphémère lié à l'événementiel participent aux flux de destination.

Synthèse des échanges des participants :

- Une image du commerce négative qu'il faut inverser en favorisant les outils de communication
- Des locaux vacants qui marquent l'adaptation et l'ajustement de l'équipement commercial par rapport aux potentiels de marché. La définition de linéaires prioritaires est un outil qui répondrait à cette thématique.
- Dépasser la logique du commerce uniquement physique et permettre une vente de produits sous d'autres formes de distribution non physique.
- Favoriser la connaissance de l'offre en s'appuyant sur un outil numérique, plus qu'un annuaire montrer les produits existants.
- S'appuyer sur les pôles relais pour proposer un service sur l'ensemble du territoire.
- Pérenniser l'offre et la diversité des centres-ville ainsi que le maillage de proximité.

Vers une stratégie commerciale, proposition d'orientations

Maintien d'une offre de proximité en soutenant le maillage en service de proximité et permettre aux commerces de prendre des formes diversifiées et pas seulement physique.

Conforter la réponse aux besoins courants de la population en favorisant la diversité de réponse aux besoins courants et en s'appuyant sur les nouvelles pratiques commerciales à moyen long terme (fusion commerce physique et Vente à Distance)

Pérenniser l'attractivité commerciale par une promotion de la diversité de l'offre commerciale sur le centre-ville et sur quelques sites commerciaux décentrés et en améliorant la lisibilité de l'offre.

point relais (sorte de « drive », pouvant être piéton), dans une consigne (par exemple au niveau d'une gare) ou livrés à domicile.

² Pure player : acteur économique du e-commerce travaillant uniquement à distance (sans magasin physique).

Compte rendu des échanges de la 2^{ème} session, Le jeudi 2 juillet

Synthèse de l'atelier 3-1: *Habitat et formes urbaines*

Synthèse des éléments présentés par le bureau d'études :

- ➔ Présentation synthétique des enjeux issus du diagnostic
- ➔ Présentation synthétique des scénarios d'aménagement envisageables pour le territoire
- ➔ Rappels sur le contenu de l'atelier armature et sur les conclusions de l'atelier sur les capacités d'accueil
- ➔ Rappel des attendus règlementaires du SCoT
- ➔ Introduction aux notions de densité et de limitation de l'étalement urbain
- ➔ Propositions d'objectifs

Synthèse des échanges des participants :

- La majeure partie de l'atelier a permis de faire un rappel sur les propositions effectuées par le bureau d'études en matière de scénario d'aménagement. Les conclusions de l'atelier sur les capacités d'accueil du 18 Juin (cf. Compte-rendu des ateliers précédents) ont également fait l'objet de nouveaux échanges.
- Sur la proposition des scénarios, notamment celui qui vise à limiter la dispersion de la population, les élus se sont exprimé sur leur inquiétude de voir le développement démographique se concentrer uniquement sur l'agglomération Carmausine. Le bureau d'études, via le tableau de répartition de la population projetée a rendu compte du travail effectué dans le cadre de l'atelier sur les capacités d'accueil et qui flècherait l'accueil d'1 nouvel habitant sur 4 sur l'agglomération Carmausin, et 1 nouvel habitant sur 4 dans les communes dite « à dominante rurale ».
- Les élus représentant la commune de Carmaux ont rappelé les atouts de la ville-centre en terme de qualité de vie et ont rappelé l'importance du maintien de population et de la redynamisation de la ville pour la sauvegarde des services et équipement utiles à la population du territoire du SCoT dans son ensemble.
- Le territoire SCoT peut tout offrir du cadre de vie rural à la maison de ville proche de toutes les commodités, en cela le pôle urbain et les communes rurales sont complémentaires. « Il y a de la place pour tout le monde sur le SCoT ». Le territoire a des atouts à défendre avec une centralité carmausine à prendre en compte et un maillage territorial fort.
- Problème de l'installation des jeunes agriculteurs. Quel avenir pour l'activité agricole et pour le territoire si demain les exploitations laissent place à des friches ?
- Terres Neuves : Aujourd'hui l'agriculture va mal mais qu'en sera-t-il demain ? Si on urbanise les secteurs agricoles, ils seront irréversiblement gelés. « On ne peut pas accueillir beaucoup et offrir beaucoup de foncier à la fois ».
- DDT : Si le mitage du territoire devait progresser, comment les élus organiseront ils la mise en place des services ? (collecte des déchets ménagers, voirie, équipements...)
- Des questions ont été posées quant aux méthodes et leviers mobilisables via le SCoT pour flécher cet accueil de population. Le bureau d'études a rappelé l'importance de

l'attribution d'une enveloppe foncière dédiée au développement urbain, et aux questions de densité que les PLU devront rendre opérationnelles à l'échelle communale.

- DDT : la question à se poser au-delà des enveloppes foncières est « quel est le projet ? » L'accueil de population engendre des ressources en fiscalité locale mais aussi des coûts.
- Le Président du SCoT, Didier SOMEN s'est exprimé sur la question du droit à construire en milieu rural et rejoint la proposition faite par le bureau d'étude et partagée par les participants de l'atelier : permettre l'accueil de la population dans les communes rurales, dans des proportions équivalentes à la période passée (voir supérieure) et introduire un principe d'une majoration possible sous condition d'un projet témoignant d'une volonté affirmée d'intégration du tissu villageois, d'économie d'espace, de réhabilitation de bâti ancien etc... Il trouve globalement dommage de limiter le nombre de permis de construire pour les communes qui ont très peu de demande et dans lesquelles la consommation foncière pour les nouvelles constructions est négligeable. « Problème des lois génériques qui s'appliquent partout de la même façon, que ce soit en périphérie toulousaine ou dans des petites communes rurales ».
- Les communes sont contraintes via leurs documents d'urbanisme à concentrer leur urbanisation sur certains secteurs qui ne « prennent pas », qui ne correspondent pas à l'offre et à la demande en matière de construction. « Si un permis doit être déposé tous les 2 ans, pourquoi le refuser alors qu'il suffirait d'être vigilants sur la consommation foncière de ces nouvelles constructions ? »
- Cas de Penne : la Poste risque de disparaître bientôt, une classe scolaire et la gendarmerie ont fermé... La commune essaie de se développer mais elle doit tenir compte de toutes les injections de l'Etat. L'offre en terrains à urbaniser s'est vue fortement limitée lors de la révision du PLU (de 36 ha à 8 ha). Et les ménages qui auraient souhaité s'installer dans un cadre rural sur un terrain assez vaste pour une habitation et quelques animaux de ferme, ne trouvent plus et ne viennent pas sur Penne.
- « Le territoire ne gagne pas ou peu de population, sauf sur l'axe de la RN88 qui offre un accès direct au pôle d'emploi albigeois. Sans développement économique l'urbanisation ne se développera pas, si ce n'est pour l'accueil de quelques retraités et néo-ruraux mais dans des proportions qui restent très faibles ».
- Principal enjeu du SCoT : créer de la richesse sur le territoire .Si l'on mise sur l'économie résidentielle, elle ne peut passer que par le développement des bassins d'emplois primaires (Albi) ou secondaires (Carmaux).
- 3200m² en moyenne de foncier pour une nouvelle construction. Le chiffre paraît élevé en rapport des consommations foncières constatées sur les dernières années. Le bureau d'études Terres Neuve a en charge d'élaborer une analyse fine de la consommation foncière sur les 10 dernières années.
- Le bureau d'études a ensuite axé sa présentation sur les notions de densité et a rappelé qu'il ne pouvait être fixé à l'échelle du SCOT, mais qu'il devait s'adapter aux spécificités de chacune des typologies de communes.
- Au regard de la DDT, la diapositive 9 doit être revue.

Synthèse de l'atelier 3-2 :

Agriculture et forêt

Agriculture

Synthèse des éléments présentés par le bureau d'études :

- ➔ Présentation synthétique des enjeux issus du diagnostic agricole
- ➔ Présentation synthétique de la cartographie des espaces agricoles et de leurs enjeux
- ➔ Attendus réglementaires du SCoT concernant l'agriculture
- ➔ Propositions d'objectifs en lien avec ces attendus réglementaires

Synthèse des échanges des participants :

- Une erreur s'est glissée dans le diaporama de présentation ; La somme des surfaces agricoles déclarées au RPG 2012 (56567 ha) additionnée à la somme des espaces agricoles complémentaires (7325 ha) ne pouvant donner un total de 60368 ha. En effet, la somme des surfaces complémentaires à retenir est de 3823,7 ha, permettant de quantifier un total de 60391,4 ha d'espaces agricoles (espaces agricoles d'intérêt majeur pour la dynamique des productions = espaces agricoles complémentaires ou potentiels).
- L'obligation réglementaire de réduire la consommation foncière des surfaces agricoles, naturelles et forestières fait réagir quelques participants. Ces derniers ont l'impression que cette mesure nationale, déclinée sur un territoire très rural comme le territoire du SCoT, peut avoir des conséquences négatives en termes d'attractivité et d'accueil de population. Les fondements de cette obligation réglementaire sont dès lors explicités : étalement urbain (urbanisation linéaire, mitage, dispersion...), augmentation des coûts associés à la réalisation des réseaux/voieries et à leur entretien, conflits d'usage avec parcelles agricoles adjacentes, augmentation des déplacements motorisés ...
- Toutefois, des objectifs chiffrés de réduction de consommation foncière ne peuvent à ce jour être proposés. Ces objectifs restent en attente d'une analyse chiffrée de consommation foncière sur le territoire du SCoT, permettant de connaître la dynamique de consommation des 10 dernières années. Le bureau d'études et le syndicat mixte du SCoT sont en relation avec la DDT quant à la méthodologie à utiliser pour produire cette analyse. Une fois les chiffres connus, des orientations pourront être prises, sachant que l'application de cette obligation de réduction de consommation foncière pourra s'appliquer de manière différenciée sur le territoire du SCoT, et ce en fonction de multiples critères (dont l'armature urbaine, les projections démographiques...).
- En attendant de connaître les chiffres de consommation foncière, et pour aller dans le sens de cette logique de réduction de consommation foncière, quelques propositions d'objectifs sont avancées, dans cette perspective de réduction de consommation foncière :
 - ➔ Privilégier l'urbanisation au sein des tissus villageois et urbains déjà constitués : comblement de dents creuses, densification par division foncière, réinvestissement urbain (friches, délaissés, logements vacants...), réhabilitation des centres-bourgs... Sur ces deux derniers points, plusieurs participants argumentent sur le fait que dans la plupart des cas, les habitations en centre-bourg n'intéressent pas ou peu la population. A ce sujet, le bureau d'études précise que le rôle du SCoT est de donner les règles à suivre ensuite à l'échelle communale, et que le curetage de bâtiments ou d'îlots peut aussi être défini comme un objectif porté par le SCoT, dans une perspective de redonner de l'attractivité (lumière, espaces publics, stationnements...) à certains centres-bourgs.
 - ➔ Optimiser les zones à urbaniser (densités, morphologies, mixité résidentielle : individuel, intermédiaire, collectif ...) et fixer des limites à l'urbanisation (un renvoi est fait vers l'atelier déjà mené sur la biodiversité et les paysages).

- Lutter contre le mitage et l'urbanisation dispersée : conforter les structures groupées des bourgs et villages, imposer des extensions mesurées et greffées aux tissus villageois.
 - Fixer des règles de limitation de l'urbanisation diffuse et du mitage (construction/extension en zone agricole, changement de destination, réciprocity d'usage). Sur ce dernier point, il est rappelé l'enjeu de diversification des exploitations agricoles (agri-tourisme, vente directe, méthanisation...), ces diversifications étant possibles uniquement si les documents d'urbanisme locaux portent des règles le permettant. Un des objectifs du SCoT peut donc être de donner un cadre/des recommandations aux documents d'urbanisme locaux dans cette perspective de diversification attendue.
 - Encadrer/réguler certains usages potentiellement consommateurs d'espaces agricoles comme les projets de carrières, les unités photovoltaïques au sol, les sites de traitement des déchets...). Il est rappelé par une participante que les services de l'Etat, par la voie du Préfet, avaient très explicitement dit que le développement des unités photovoltaïques au sol était proscrit sur les terres agricoles.
- Il est précisé à plusieurs reprises que le SCoT « n'a pas la main sur les usages » qui sont opérés sur son territoire. C'est un document de planification, qui vise à encadrer avant tout le développement urbain et le droit des sols (zonages à vocation agricole/naturelle...). Ce levier d'action, loin d'être négligeable, est toutefois le seul levier d'action direct quant à l'orientation que peut donner le SCoT aux usages à développer sur son territoire d'action. Toutefois le SCoT peut développer d'autres objectifs, et notamment porter une ambition pour son territoire, qu'il peut révéler :
 - à travers l'identification des secteurs agricoles à enjeux, en « fléchant » vers des outils permettant de répondre à ces enjeux dans la phase de sa mise en œuvre. Les participants précisent que là aussi, les objectifs sont à différencier par secteur. La problématique de fermeture des prairies sur Penne et Vaour étant très différente de la problématique de maintien voire de reconquête des haies sur le plateau Cordais. Il est précisé par le bureau d'études que cette différenciation sera à prendre en compte par le SCoT, à travers le fléchage vers l'outil/les outils les plus adéquats (charte d'agriculture péri-urbaine, PAEN, droit de préemption SAFER, PAT, PAEC, GIEE, label bio ...) en fonction du secteur sur lequel on se trouve et de ses enjeux spécifiques.
 - En favorisant la diversification (tourisme, EnR...) et les filières courtes (transformation et vente directe, jardins maraîchers...).
- En précisant des objectifs de qualité paysagère : intégration architecturale et paysagère des constructions agricoles ; préservation et restauration des éléments du paysage (lien avec propositions d'objectifs avancés précédemment dans l'atelier mené sur paysages et biodiversité). Sur ce dernier point, les participants reconnaissent l'importance des éléments du paysage et particulièrement le rôle du bocage dans le paysage. Le bureau d'études précise que ces éléments (bocage, zones humides, ripisylves) jouent des rôles multifonctionnels (en faveur du paysage, de la biodiversité, en tant que filtres et tampons dans le cycle de l'eau, en tant que ressource en bois/bois-énergie...). Là-aussi, il est rappelé l'importance de préciser que les objectifs doivent être différenciés d'un secteur à l'autre du SCoT (les objectifs pouvant être très différents entre plateau Cordais et Causses). De même, les participants alertent sur le fait qu'il ne faut pas forcément sanctuariser le bocage, au risque de ne plus pouvoir l'entretenir. L'enjeu réside aujourd'hui avant tout dans la préservation de la densité bocagère (voire la reconquête sur le plateau Cordais), mais dans une perspective de pouvoir également l'entretenir et le valoriser (bois, bois-énergie). Désormais la PAC accompagne d'ailleurs financièrement les exploitants dans la prise en compte des éléments topographiques. A ce sujet, le SCoT devra donc emmener des règles ou des recommandations en direction des documents d'urbanisme locaux, pour que la prise en compte de tous ces enjeux soit effective.

Forêt

Synthèse des éléments présentés par le bureau d'études :

- Présentation synthétique des enjeux issus de l'EIE
- Présentation synthétique de la cartographie des espaces forestiers et de leurs enjeux
- Attendus réglementaires du SCoT concernant la forêt
- Propositions d'objectifs en lien avec ces attendus réglementaires

Synthèse des échanges des participants :

- L'obligation de réduction de la consommation foncière s'impose à l'ensemble des espaces qu'ils soient naturels, agricoles ou forestiers. Le bureau d'études rappelle que ces objectifs chiffrés de réduction de consommation foncière ne peuvent à ce jour être proposés et restent en attente d'une analyse chiffrée de consommation foncière sur le territoire du SCoT, permettant de connaître la dynamique de consommation des 10 dernières années. Il précise également que la consommation foncière concerne en très grande majorité sur ce territoire les espaces agricoles.
- En effet, les forêts du SCoT sont en grande partie situées dans des secteurs pentus, et donc difficilement exploitables. Les secteurs potentiellement les plus valorisables (sylviculture) étant aujourd'hui situés sur les Causses, là où la forêt tend aujourd'hui à gagner sur les espaces agro-pastoraux. De manière générale, il est constaté une tendance à l'enfrichement progressif des secteurs agricoles laissés à l'abandon. La problématique du défrichement étant sur ce territoire très insignifiante.
- Aujourd'hui, la forêt sur le SCoT affirme de nombreux rôles en dehors de ce potentiel de valorisation sylvicole/énergétique : protection physique (érosion, éboulements...) ; protection des paysages ; protection de la biodiversité ; protection de l'eau (zones humides, captages en eau potable, cours d'eau), accueil du public. Un participant pose la question du levier d'action possible, à l'échelle du SCoT ou des documents d'urbanisme locaux, de contrer le phénomène d'émergence des chasses privées en forêt qui, de plus en plus, ont tendance à privatiser les forêts et à les grillager. Si des leviers d'action existent, cette question méritera d'être débattue dans le SCoT.
- Par ailleurs, il est constaté que les forêts du territoire du SCoT sont en grande partie privées et morcelées. Avant d'avancer des objectifs d'exploitation et de valorisation, il semble important de travailler au préalable sur les actions visant les regroupements forestiers (stratégies de développement et d'animation du CRPF).
- En terme d'outils de valorisation, il est précisé qu'il existe sur le territoire une CUMA agricole équipée de matériel sylvicole, avec comme objectif de valoriser la forêt paysanne (bois de chauffage). Ce type d'initiative est un exemple que le SCoT pourrait valoriser et encourager.
- En rapport avec le risque incendies, une participante précise l'importance d'affirmer des objectifs de protection des enjeux urbains à travers le maintien d'espaces agricoles tampons entre les forêts et les bourgs et villages. Cette proposition d'objectif est particulièrement périlleuse à Penne et Vaour, communes les plus forestières du territoire.
- Un participant pose la question de la capacité du SCoT à éviter les coupes rases. Il est rappelé que cette problématique est du ressort de la réglementation sur le défrichement, sur laquelle le SCoT n'a pas de prise. Il peut toutefois afficher un positionnement en la matière, en renvoyant vers la réglementation ad'hoc.
- Enfin, comme pour les usages à vocation agricole, il est précisé que le SCoT « n'a pas la main sur les usages » qui sont opérés sur son territoire mais a la capacité de renvoyer, en fonction des enjeux sectorisés, vers les outils adéquats permettant de répondre à ces enjeux.

Synthèse de l'atelier 4-1 :

Déplacements

Synthèse des éléments présentés par le bureau d'études :

- ➔ Présentation synthétique des enjeux issus du diagnostic
- ➔ Présentation synthétique des scénarios d'aménagement envisageables pour le territoire
- ➔ Attendus réglementaires du SCoT concernant les déplacements
- ➔ Échanges autour de la structuration actuelle des déplacements et de son devenir
- ➔ Propositions d'objectifs en lien avec ces attendus réglementaires

Synthèse des échanges des participants :

- Transports non urbains : La question de l'isolement de certains sous-territoires du SCoT pose question aux participants, notamment sur sa partie Ouest (Penne/Vaour). Ce sont, d'une part, des territoires liés fortement à l'agglomération Carmausine (dépendance administrative, pour le Pôle Emploi par exemple) mais dont les liaisons en transports en commun (TC) sont inexistantes d'autre part. Le développement d'un réseau TC suivant l'armature territoriale pourrait placer le pôle émergeant Penne/Vaour comme porte entre le Tarn et le Tarn et Garonne (via un pôle-correspondance).
- La complexité de l'organisation territoriale et de l'influence de plusieurs pôles urbains rend la prospective difficile sur cette question des déplacements et des transports en commun. Le réseau tel qu'il existe aujourd'hui ne correspond pas à l'armature territoriale souhaitée par les élus. Des évolutions doivent être rendues possibles, notamment sur la desserte du Nord du territoire (Albi-Carmaux-Mirandol), et sur les liens avec le Gaillacois.
- La desserte des territoires les plus à l'est du Cordais (Penne, Vaour, Milhars) par un prolongement de la ligne Tarn Bus pourrait à court terme contribuer à la réduction de la part modale de la voiture particulière pour les trajets en direction d'Albi.
- Malgré le souhait d'organiser une accessibilité optimale vers l'agglomération Carmausine (pour réduire la fragilisation des équipements), les territoires du Valencinois et du Sud du Carmausin Ségala admettent davantage de facilité à se tourner vers Albi pour leurs achats, loisirs, travail, services... Et pose la question de la structuration du territoire SCoT dans un contexte de concurrence territoriale. Les élus statuent sur un objectif de favorisation des interconnexions et de l'intermodalité.
- La question d'une offre en TC performante et transversale permettant de rejoindre les 3 polarités majeures du territoire (agglomération carmausin, Valence d'Albigeois, Cordes-Les Cabannes) est confrontée à la réalité d'un réseau routier peu adapté à la circulation de bus, particulièrement entre Cordes et Carmaux.
- Train : Le territoire compte aujourd'hui 3 gares en service. Celle de Tanus est bien active avec 6 arrêts par jour, mais n'offre pas de possibilité de correspondance, ce qui est un enjeu majeur en termes de désenclavement des communes rurales. De manière plus générale, le réseau SNCF (au départ de Vindrac) permet une bonne accessibilité à Toulouse et une connexion à Paris.

- La question des usages dans l'utilisation des transports interurbains est centrale dans le sens où les lignes sont globalement peu fréquentées. Les transports scolaires sont les plus utilisés dans la mesure où ils jouent un rôle de désenclavement important des jeunes.
- Transport à la demande : Le bureau d'étude rappelle les éléments concernant les offres de service en matière de transport à la demande, structuré et cantonné aux périmètres administratifs des EPCI. Les élus réagissent en signalant les inégalités entre communes sur l'accès à ce système puisqu'elles ne sont pas toutes desservies. L'analyse des chiffres de fréquentation sur le Carmausin-Ségala, montrent le rôle économique et social de ce mode de transport (personnes retraitées qui se rendent au marché de Carmaux). Ce mode de déplacement est jugé peu durable puisqu'il génère de fortes dépenses publiques. Pour une meilleure organisation, l'échelon privilégié ne serait-il celui du département ?
- Mobilités alternatives : La question du coût de l'installation de réseau de TC se pose alors que des alternatives en termes de partage existent. Le covoiturage est une pratique qui se répand de plus en plus sur le territoire. La 4C vient de mettre en place un système de covoiturage via une plateforme site internet spécialisée dans la mutualisation de trajet domicile/travail (« Rézo Pouce »). Si aucun projet d'aire de covoiturage n'est identifié à ce jour, les élus ont bien pris conscience de l'intérêt que pouvait constituer le SCoT.
- Déplacements doux : Les déplacements cyclables à l'échelle du SCoT sont perçus par les élus comme un des vecteurs possible au développement touristique. La transformation de l'ancienne voie ferrée entre Carmaux et Cordes apparaît comme un projet structurant. Ce projet pourrait constituer un point départ à l'étoffement du réseau cyclable de loisir, auquel d'autres itinéraires pourraient être raccordés (ex : Chemin de grande randonnée de Cap Découverte).

Synthèse de l'atelier 4-2 : *Energie et climat*

Synthèse des éléments présentés par le bureau d'études :

- ➔ Attendus règlementaires du SCoT concernant la thématique Energie-Climat
- ➔ Enjeux énergétiques identifiés et profil TEPOS du territoire
- ➔ Constats et propositions d'objectifs par thématique

Synthèse des échanges des participants :

Déplacements

- Transports non urbains : Une participante pose la question des leviers d'action SCoT en rapport avec les compétences d'autorité organisatrice de transports portées par ailleurs par les Collectivités. Il est notamment question des compétences portées par le Conseil Départemental du Tarn, à travers Tarn Bus et Federteep. Cette personne constate qu'une mutualisation serait pertinente à mettre en œuvre entre les transports scolaires et les transports publics. En effet, ouvrir les transports scolaires à la mixité, sur des horaires correspondant également aux horaires de déplacement de tout un chacun, permettrait à la fois de mieux rentabiliser le fonctionnement (la plupart des navettes Tarn Bus étant très peu fréquentées) et d'optimiser le service sur des horaires adaptés.
- Transports non urbains : de même, la question de structurer une liaison Mirandol-Carmaux-Albi à travers une offre de transports en commun adaptée ainsi qu'une liaison transversale Ouest-Est pour faciliter les échanges internes au territoire via une ligne de transport public structurante est posée. Les participants se questionnent sur l'attractivité Carmausine en matière de déplacements internes au SCoT. Il est alors rappelé que pour certains services, comme par exemple Pôle Emploi, les habitants de Vaour ou de Penne par exemple, doivent se rendre à Carmaux et non pas à Albi. En tant que centralité du territoire SCoT, l'agglomération Carmausine accueille un certain nombre de services et d'activités qu'il faut tendre à renforcer. L'organisation des déplacements et en particulier des transports publics est dès lors un des moyens à actionner.
- Sur ces deux sujets, comme sur d'autres sujets sur lesquels les compétences sont portées par le Département (cf. points suivants de ce CR), Il semble souhaitable d'envisager un rapprochement entre le syndicat mixte du SCoT (portant la voix de 70 communes) et le Département, de manière à mobiliser et orienter l'action départementale vers les enjeux du territoire du SCoT.
- Transports urbains : A Carmaux un pôle multimodal a été développé. Par contre, un seul arrêt de bus permet de relier les quartiers de la Ville à ce pôle multimodal. Il semble que le développement d'arrêts de bus, en vue de faire converger les flux vers le pôle multimodal soit un premier enjeu, d'autant plus que la population est vieillissante et que ce type d'équipements est donc particulièrement attendu. De même, le développement d'autres modes de transports (navette-relais entre pôle et centre ville, liaisons douces...) pour faciliter le report vers ce pôle semble être un second enjeu véritable (plus à destination des actifs et des jeunes), d'autant plus qu'actuellement les stationnements du pôle sont peu utilisés.
- Il est précisé que le Pôle Territorial de l'Albigeois-Bastides va démarrer prochainement une enquête usages-déplacements auprès des ménages. Cette dernière pourra venir alimenter en temps voulu, la réflexion et les choix à prendre à l'échelle du SCoT.

Urbanisme

- Sur la thématique urbanisme, le Pôle Territorial Albigeois Bastides fait un focus sur le bilan des consommations annuelles réalisé sur 19 communes dans le cadre du conseil en économie partagé. Ce bilan a été extrapolé à l'échelle du SCoT et permet de révéler et de chiffrer le montant des dépenses (dépenses énergétiques, émissions GES, consommations d'eau) et de les mettre en perspective avec l'augmentation du coût de l'énergie à 5 ans. Ce travail permet de mettre en exergue la nécessité d'opérer des changements tant dans le résidentiel, dans les activités que dans la gestion des espaces publics.
- Ainsi, en matière d'éclairage public, il est fait état d'expériences concluantes menées dans de nombreuses communes en France (dont Autun, commune de près de 15000 habitants) qui visent à couper l'éclairage public durant la nuit, sur des plages horaires adaptées. Cette mesure simple à mettre en place est une source directe d'économie pour les Collectivités.
- Parallèlement à ce type d'actions, il semble que le SCoT se doive :
 - ➔ d'une part de prôner un discours très volontariste auprès des communes en ce qui concerne la mise en application de la réglementation relative à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels et des enseignes lumineuses (loi Grenelle 2),
 - ➔ d'autre part de faire appliquer dans les communes une politique de limitation de l'éclairage nocturne (intensité, nombre, durée d'éclairage), notamment à travers la conception des futurs secteurs d'urbanisation dans une optique d'optimisation de l'éclairage public.
- La limitation de l'étalement urbain est un des objectifs assignés au SCoT (code de l'urbanisme), ayant des conséquences positives directes en terme de dépenses énergétiques associées. A ce titre, le SCoT peut, à travers des objectifs de renouvellement et de réinvestissement urbain, d'amélioration de l'habitat dans les centres-bourgs, et de curetage d'ilôts visant à favoriser l'attractivité en centre-bourgs, agir en faveur d'une limitation globale des dépenses énergétiques. Mais là encore, le SCoT est confronté à une problématique de compétence et de moyens financiers. Il ne possède pas les leviers d'action permettant d'agir directement (de type OPAH, PIG...). C'est pourquoi, comme pour la problématique des transports collectifs, il semble primordial de rencontrer le Département du Tarn (Tarn Habitat qui porte des programmes d'action en faveur de l'habitat) de manière à faire converger les objectifs dans une perspective globale d'optimisation énergétique du parc bâti, d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique. Il est également précisé que le SCoT a, sur cette thématique énergie et climat, comme sur de nombreuses autres thématiques, un rôle intégrateur et transmetteur à jouer. Ainsi, il se doit de relayer les politiques nationales, régionales et départementales en demandant aux documents d'urbanisme locaux et aux PLH à venir de prendre en compte ces objectifs.
- Le projet d'extension de la commune de Sainte-Croix, sur le territoire du SCoT, est pris pour exemple par le bureau d'études, comme projet ayant pris en compte l'ensemble des enjeux (articulation avec l'enveloppe urbaine déjà constituée avec prise en compte et valorisation du patrimoine bâti déjà en place, travail sur la densité et la mitoyenneté, optimisation de l'enveloppe foncière, approche bioclimatique du bâti, gestion des eaux pluviales, approche déplacements doux...). A ce titre, ce projet se veut relativement vertueux. Il connaît toutefois aujourd'hui des difficultés de commercialisation, ces difficultés étant liées, d'après les services de l'Etat, à un contexte global de ralentissement des permis de construire depuis quelques années, en lien direct avec la crise économique et financière qui touche notre Pays.
- Sur l'ensemble des thématiques abordées en lien avec l'habitat (réinvestissement/renouvellement urbain, amélioration de l'habitat, développement de formes urbaines bioclimatiques, moins énergivores et moins consommatrices d'espace

dans les secteurs de développement), le SCoT se devra d'appliquer de manière différenciée les objectifs sur le territoire, les enjeux et les perspectives démographiques de Mirandol étant différents de ceux de Carmaux par exemple.

- Le bureau d'études précise que le SCoT peut porter des objectifs « énergie-climat » en conditionnant l'implantation des futurs aménagements artisanaux et commerciaux. Ces objectifs seront traités en lien direct avec la problématique économie et commerce dans le SCoT.
- D'autre part, le SCoT a également un rôle très important à jouer pour limiter les effets du changement climatique au sein de l'urbanisation, notamment en adaptant la mutation et la conception de la ville au risque canicule (préserver/renforcer la présence de la nature/végétation en ville, limiter l'usage des revêtements participant à l'îlot de chaleur, limiter l'imperméabilisation des sols...). Les services de l'Etat précisent leur attente particulière sur la prise en compte de ces questions, pour lesquelles le SCoT se devra d'être relativement prescriptif.
- Enfin, concernant le développement des énergies renouvelables, les services de l'Etat rappellent leurs attentes par rapport au développement des unités photovoltaïques au sol (pas de développement sur les surfaces agricoles ; privilégier l'implantation sur des surfaces déjà artificialisées).
- Le bureau d'études rappelle l'enjeu important lié à la méthanisation au sein de ce territoire sur lequel la polyculture et l'élevage dominant, et où l'agriculture est la principale émettrice de GES mais également de pollutions diffuses. Comme déjà évoqué dans l'atelier précédent traitant de l'agriculture, un des objectifs du SCoT peut être de donner un cadre/des recommandations aux documents d'urbanisme locaux dans une perspective de développement de la méthanisation (diversification agricole) et de prise en compte des enjeux à la fois énergétique et en lien avec la qualité de l'eau.

Synthèse de l'atelier 4 -3 :

Eau

Synthèse des éléments présentés par le bureau d'études :

- ➔ Attendus règlementaires du SCoT concernant la gestion de l'eau sur le territoire
- ➔ Rappel des enjeux majeurs sur le territoire du SCoT.
- ➔ Proposition d'objectifs à inscrire dans le PADD du SCoT, en réponse aux enjeux mis en évidence dans le Diagnostic.

Synthèse des échanges des participants :

- Le Bassin versant du Céret pourrait être cité dans les secteurs concernés par la problématique des nitrates car les mesures, récemment mises en œuvre, il n'en existait pas avant, montre une situation en limite du niveau mauvais, des effets se faisant ressentir lorsque les températures sont importantes.
- Il faut entendre par « redonner un fonctionnement naturel au cours d'eau » : entretenir et favoriser le débordement naturel des cours d'eau dans ses zones d'expansion lorsqu'elles existent encore. En aucun cas il n'est envisagé d'intervention sur le tracé de ces cours d'eau déjà modifié une première fois. Son méandrage pourrait toutefois revenir naturellement à la suite justement des débordements laissés libres.
- Contrairement à ce qui est posé dans le Diagnostic, il n'y a pas de retenues collinaires agricoles supplémentaires à noter ces dernières années sur le territoire du SCoT. Toutefois l'inventaire récent mené par la DTT en fait apparaître certaines qui n'étaient pas connues jusque-là, cette idée de nouvelles retenues venant certainement de là. Le Diagnostic sera nuancé en conséquence.
- Au sujet de l'aspect quantitatif de l'eau dans son milieu naturel, le Cérou et la Vère voient finalement leur débit être lissé tout au long de l'année (crues et étiages) par les barrages situés sur leur cours, ce qui favorise le développement naturel de la faune et de la flore aquatique.
- Au sujet de la préservation des zones humides, il faut envisager un nouvel usage de ces parcelles préservées comme par exemple ce qui existe à deux endroits sur le territoire du SCoT : l'élevage de chèvres, les ovins rejetant ces secteurs humides et boueux.
- Se méfier du raccourci entre la diminution du nombre d'agriculteurs sur le territoire, ou d'une manière générale, et la diminution de la surface de terre cultivée qui ne vont pas forcément de pair.
- Toujours sur l'aspect quantitatif de l'eau dans son milieu naturel, l'exemple de la piscine de Carmaux qui rejette son eau de vidange après traitement dans le milieu naturel peut être intéressant à retenir.
- La question du rôle du SCoT dans la mutualisation entre les structures est posée mais une réflexion d'ensemble sur l'optimisation des réseaux d'eau potable est de toute façon à mener, au-delà de toutes logiques administratives et/ou politiques.
- Le travail et les démarches menées sur le territoire du SCoT quant à la sécurisation de la ressource en eau (PAT, Contrat de rivière, ...) sont soulignés et à considérer comme un atout essentiel pour celui-ci.
- Concernant le prix de l'eau qui pourrait différer d'une ressource à l'autre, il faut se méfier de ce que cela inclus d'une part et comporte comme services en amont d'autre part.

- Réaliser un Schéma Départemental d'Adduction d'Eau Potable permettrait de faire un bilan et d'homogénéiser le maillage du réseau sur l'ensemble du territoire du SCoT, sachant qu'un bon nombre d'interconnexions intéressantes existent désormais : Fontbonne – La Roucarié / Thuriès, Carmaux / Fontbonne – La Roucarié, Fontbonne – La Roucarié / Ambialet, ...
- Concernant l'assainissement, il faut bien veiller à favoriser la réalisation ou la mise à jour de Schémas Directeurs d'Assainissement mais sans aller plus loin tant le contexte des communes du territoire peut être différent. Ainsi un bourg aura intérêt à poursuivre l'assainissement individuel alors qu'un autre présentera tous les atouts pour passer en collectif. D'autres ont développé des filières de traitement naturel qui ont besoin du réseau unitaire pour fonctionner. Le développement des réseaux séparatifs dans les bourgs de manière systématique peut donc finalement se révéler contre-productif. Les systèmes de traitement mixtes, alliant effluents domestiques et effluents d'élevage peuvent s'avérer intéressant à développer sur ce territoire agricole à l'habitat diffus.
- Que ce soit en terme d'eau potable ou d'assainissement, c'est bien la réalisation des Schémas Directeurs qui va orienter les préconisations à mettre en œuvre sur chaque partie du territoire en fonction de son contexte, l'intercommunalité étant pratiquement toujours à favoriser.
- Concernant l'intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, les zones bleues des PPRi ne sont pas réellement convoitées tant elles sont limitées en surface.

Merci à tous pour la richesse de ces échanges qui permettront de nourrir la prise de décision des élus quant aux orientations du futur PADD.

Votre contact pour toute question :
 Emmanuelle SUBSOL-LE BORDAYS
 Chargée de projet SCoT, 05 63 36 20 18
esubsol@pays-albigeois-bastides.org



*Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin,
 du Ségala, du Causse et du Cordais
 2 rue du Gaz
 81400 CARMAUX*